

Assemblée fédérale.

L'assemblée fédérale s'est réunie le 26 novembre 1883 en session ordinaire d'hiver. Les deux conseils ont ouvert la session sans allocution présidentielle.

Se sont présentés comme nouveaux membres :

- au conseil national : M. Jean-Jacques *Sturzenegger*, conseiller d'état, de Reute (Appenzell-Rhodes extérieures), élu le 19 août 1883, par le 28^{m^e} arrondissement électoral fédéral, en remplacement de M. le D^r Jean-Ulrich *Schiess*, décédé le 6 juillet ;
 - au conseil des états : M. Marc *Héridier*, propriétaire à Chêne-Bourg (Genève).
-

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 28 novembre 1883.)

Le conseil fédéral a élu vice-consul suisse à Gènes M. *Töni*, depuis 14 ans chancelier du consulat à Gènes.

M. Emile *Tallichet*, d'Orbe (Vaud), professeur à Tiflis, a été nommé consul suisse à Tiflis (Russie).

Les provinces attribuées à la juridiction de ce consulat sont :

Feuille fédérale suisse. Année XXXV. Vol. IV.

la *Transcaucasie*, soit le territoire du Daghestan, le gouvernement de Tiflis, le gouvernement de Koutaïs, la division militaire de Soukhoun avec les arrondissements de Pitsounda et d'Otchemtchary, l'arrondissement de la Mer noire, le gouvernement d'Elisabethpol, le gouvernement de Bakou, le gouvernement d'Erivan, l'arrondissement de Zakataly, les provinces acquises ensuite de la dernière guerre (Batoum et Kars) ;

le *Turkestan*, soit les contrées au delà de la Mer caspienne.

INSERTIONS.

Publication.

Par lettre du 21 novembre 1883, le consulat général suisse de Naples a informé le conseil fédéral qu'un nommé **Frédéric Spinghen**, indiqué comme étant d'origine suisse, était décédé subitement à Naples le 27 octobre précédent, à l'âge de 40 ans environ.

Ce consulat général s'est donné beaucoup de peine pour recueillir des informations sur le défunt, mais il n'a pu apprendre autre chose si ce n'est que celui-ci est né en Italie d'un père suisse et que son véritable nom devait être **Spendler** ou **Spengler**.

On n'a point trouvé de papiers sur le cadavre, et le défunt ne s'est jamais présenté au consulat général de Naples.

Les personnes qui seraient à même de donner des renseignements sur le lieu d'origine du prénommé **Spinghen** ou **Spengler** sont priées de bien vouloir les communiquer à la chancellerie soussignée, afin que l'acte de décès puisse être transmis à la commune dont le défunt était ressortissant.

Berne, le 27 novembre 1883. [3].

Chancellerie fédérale suisse.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1883
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	60
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.12.1883
Date	
Data	
Seite	539-540
Page	
Pagina	
Ref. No	10 067 091

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.